

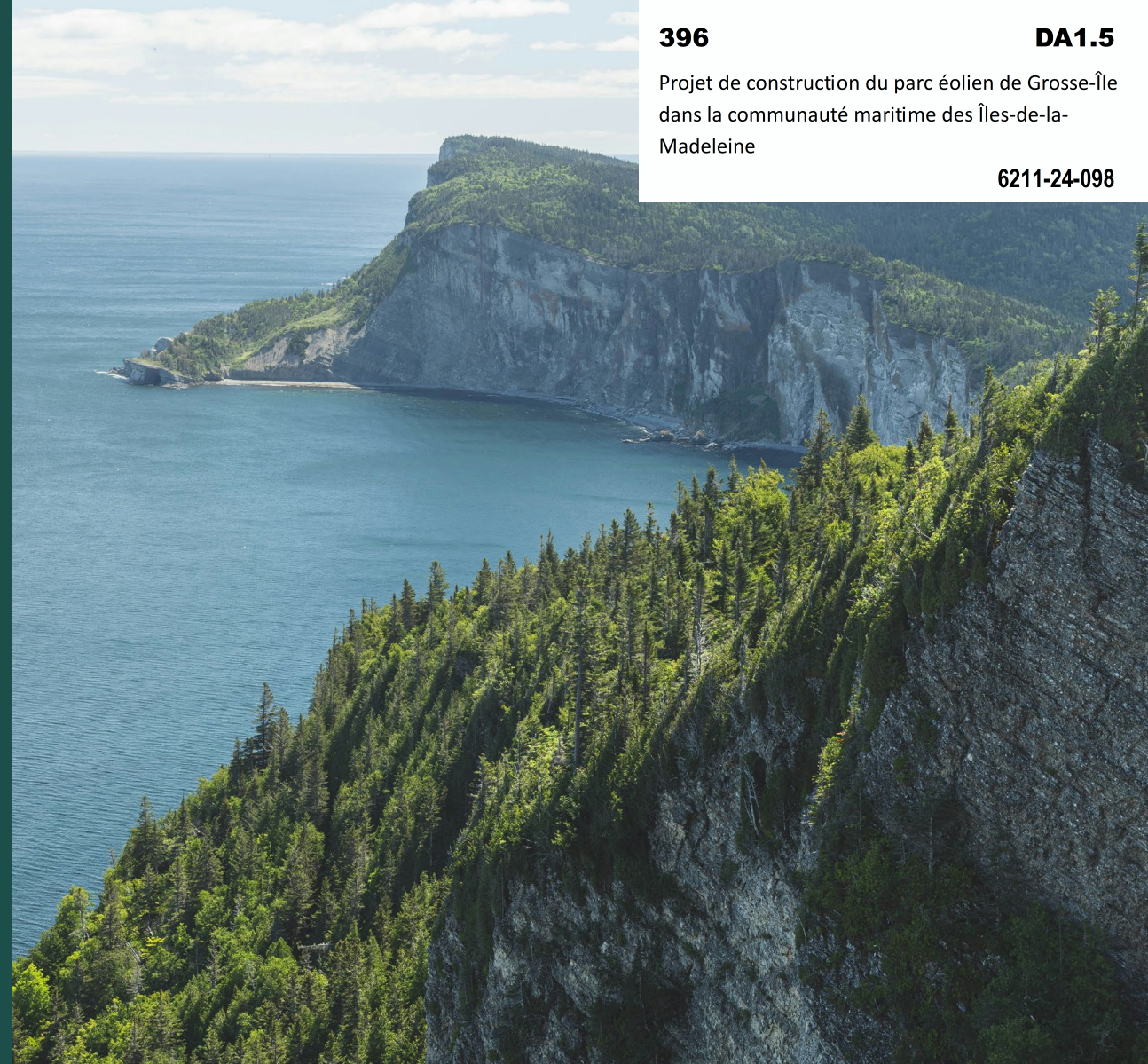


# Retombées économiques des projets de l'Alliance de l'énergie de l'Est

Présentée dans le cadre  
des audiences publiques  
du BAPE

Projet de Parc éolien de Grosse-Île

Février 2026  
Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine



**396**

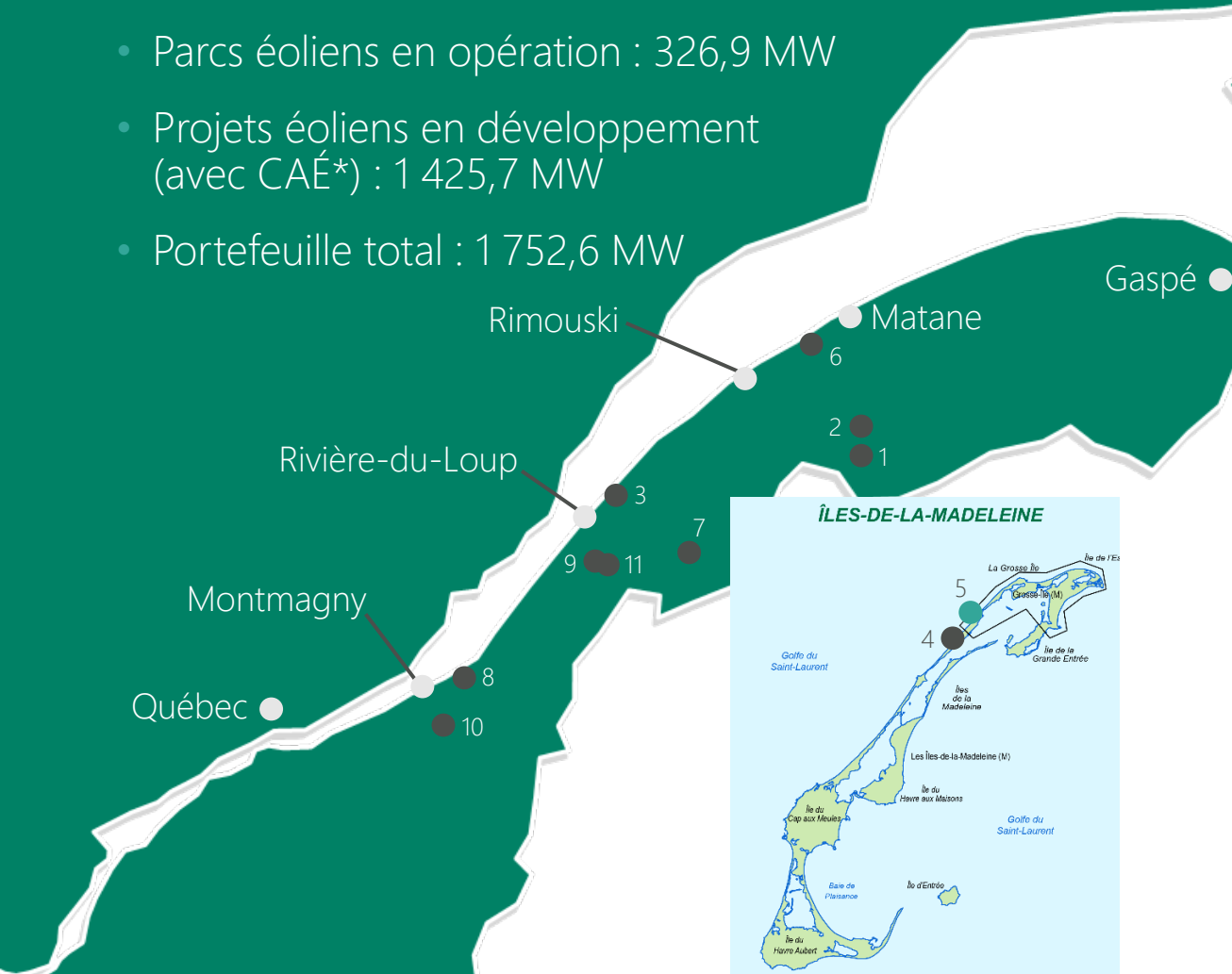
**DA1.5**

Projet de construction du parc éolien de Grosse-Île  
dans la communauté maritime des Îles-de-la-  
Madeleine

**6211-24-098**

# Le portefeuille de l'Alliance

- Parcs éoliens en opération : 326,9 MW
- Projets éoliens en développement (avec CAÉ\*) : 1 425,7 MW
- Portefeuille total : 1 752,6 MW



#	Nom du parc	Capacité	Statut
1	Parc éolien Le Plateau 2	21,15 MW	En opération (2014)
2	Parc éolien Roncevaux	74,8 MW	En opération (2016)
3	Parc éolien Nicolas-Riou	224,25 MW	En opération (2018)
4	Parc éolien de la Dune-du-Nord	6,4 MW	En opération (2020)
5	Parc éolien de Grosse-Île	16,8 MW	2027/2028 <sup>B</sup>
6	Parc éolien Canton MacNider	122 MW	2027 <sup>A</sup>
7	Parc éolien de la Madawaska	270 MW	2027 <sup>A</sup>
8	Parc éolien de la Forêt Domaniale	180 MW	2027 <sup>A</sup>
9	PPAW 1	349,8 MW	2026 <sup>A</sup>
10	Parc éolien St-Paul-de-Montminy	196 MW	2027 <sup>A</sup>
11	PPAW 2	291,4 MW	2029 <sup>A</sup>

## Notes :

**A** Date de livraison contractuelle du CAÉ, en date de février 2026

**B** Date énoncée à l'état d'avancement du plan d'approvisionnement 2023-2032 d'Hydro-Québec

# La structure de l'investissement

- Le financement d'un projet éolien tel que le Parc éolien de Grosse-Île est segmenté en deux catégories :
  - les **fonds propres** (15 %-35 %) qui constituent l'investissement d'un actionnaire; et
  - le **financement bancaire** (85 %-65 %) qui est assuré par une ou des institution(s) financière(s).
- L'Alliance étant partenaire à hauteur de 50 %, elle doit donc injecter 50 % des fonds propres nécessaires au financement du projet afin d'obtenir la moitié des distributions annuelles liées à ce dernier.
- L'investissement (fonds propres) de l'Alliance est obtenu par **règlements d'emprunt municipaux** :
  - cette pratique est courante pour assurer la participation municipale au sein des projets éoliens québécois depuis plus d'une décennie;
  - ces règlements d'emprunt sont encadrés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);
  - chaque opportunité d'investissement doit donc répondre aux caractéristiques d'un projet aux risques bien gérés et aux perspectives de fonds générés clairement supportés par de solides hypothèses.



# Le partage des distributions au sein de l'Alliance

L'actionnariat de l'Alliance est composé de la façon suivante :

- 60 % : Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent (RIÉBSL);
- 30 % : Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (RIÉGÎM);
- 5 % : MRC de Montmagny\*; et
- 5 % : MRC de L'Islet\*.

Les retombées annuelles du projet de Grosse-Île pour les membres de l'Alliance sont de deux catégories distinctes :

- les **paiements fermes** de 6 227 \$/MW installés versés aux communautés d'accueil, indexé annuellement;
- 50 % des **bénéfices annuels** du projet dont sont retranchés les montants nécessaires au remboursement annuel du règlement d'emprunt avant distribution aux actionnaires.

La répartition des bénéfices au sein des actionnaires est décidée au sein de leurs instances (conseils d'administration ou conseils des maires). **Les actionnaires conservent leur pleine autonomie et leur gouvernance.**

\* Les MRC de Montmagny et de L'Islet ne participent pas à l'actionnariat des sociétés de projet liées aux projets dont les CAÉ ont été exécutés avant 2023, dont Parc éolien de Grosse-Île.



# Les retombées économiques historiques

## Cumulatifs des distributions annuelles nettes de la RIÉBSL à ses membres depuis 2017 :

- **66 760 000 \$**
- Distributions issues des parc éoliens suivants :
  - Nicolas-Riou : 224,25 MW (33,33 %);
  - Roncevaux : 74,8 MW (33,33 %);
  - De la Dune-du-Nord: 6,5 MW (33,33 %).

## Cumulatifs des distributions annuelles nettes de la RIÉGÎM à ses membres depuis 2016 :

- **33 683 445 \$, dont 5,6 M\$ à la CMÎDM**
- Distributions issues des parc éoliens suivants :
  - Nicolas-Riou : 224,25 MW (16,67 %);
  - Roncevaux : 74,8 MW (16,67 %);
  - De la Dune-du-Nord: 6,5 MW (16,67 %);
  - Le Plateau 2 : 21,15 MW (40 %).



# Retombées économiques attendues du projet de Parc éolien de Grosse-Île : Paiements fermes

- Au sein de l'Alliance, 55 % des paiements fermes annuels sont versés directement aux municipalités accueillant les infrastructures sur leurs territoires.
- Ces montants s'ajouteront aux distributions annuelles partagées par le biais de la CMÎDM (la MRC décide, au sein de ses instances, des modalités de partage des montants annuels reçus entre ses municipalités).

Municipalité	Paiements fermes annuels et indexés versés par MW installé aux communautés d'accueil 55 % de 6 227 \$/MW (année 1)*	Total des paiements fermes versés aux communautés d'accueil (30 ans, calcul non indexé)
<b>Municipalité de Grosse-Île</b>	57 537 \$	1 726 110 \$

\* Les nombres présentés sont une évaluation basée sur une configuration à 4 éoliennes de 4,2 MW chacune. Présentement, 7 positions d'éoliennes sont à l'étude, bien que seule une configuration à 4 éoliennes soit présentement envisagée. Le nombre final d'éoliennes et leurs capacités installées individuelles seront confirmés à l'issue de discussions commerciales en cours avec divers fournisseurs ainsi qu'à l'obtention des principales autorisations gouvernementales, incluant celles du MELCCFP.

# Retombées économiques attendues du projet de Parc éolien de Grosse-Île

- La CMÎDM, en tant que gestionnaire des terres publiques aux Îles-de-la-Madeleine, recevra en droits superficiaires 6 764 \$\* par mégawatt installé et par an.

Municipalité	Droits superficiaires versés à la CMÎDM (année 1)**	Total des droits superficiaires versés sur les 30 ans de durée de vie du projet
Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine	56 818 \$	1 704 540 \$

\* Les baux en terres publiques pour l'implantation d'éoliennes sont payés annuellement, cela sur l'entièreté de la durée de vie du projet, et leur prix est indexé à chaque année par le gouvernement. Ce montant, cohérent avec ce qui a été présenté à l'étude d'impact du projet, correspond à leur prix en 2023.

\* \* Les nombres présentés sont une évaluation basée sur une hypothèse de 2 éoliennes de 4,2 MW chacune localisées en territoire public. Le nombre final d'éoliennes et leur capacité installée individuelle seront confirmés à l'issue de discussions commerciales en cours avec divers fournisseurs ainsi qu'à l'obtention des principales autorisations gouvernementales, incluant celles du MELCCFP.

# Retombées économiques attendues du projet de Grosse-Île: distributions annuelles

- Le distribuable moyen inclut les distributions du projet après remboursement des règlements d'emprunt ainsi que la portion des paiements fermes répartis au sein de l'ensemble des membres de l'Alliance.
- Il est prévu que le projet PEDGI génère pour les actionnaires de l'Alliance environ 22,5 M \$ en distributions totales sur 30 ans.

Participation de l'Alliance à PEDGI*	RIÉBSL	RIÉGÎM	TOTAL Alliance
Participation	66,67 %	33,33 %	100 %
Fonds propres	6,1 M \$	3,1 M \$	9,2 M \$
Règlement d'emprunt financé au long terme**	6,7 M \$	3,3 M \$	10 M \$
Distribuable annuel net (moyen 30 ans)	0,50 M \$	0,25 M \$	0,75 M \$
Distributions totales sur 30 ans	15,0 M \$	7,5 M \$	22,5 M \$

\* Montants prévus et arrondis correspondant au montage financier présenté au MAMH

\*\* Le montant du règlement d'emprunt inclut les intérêts courus pour les prêts à court terme mis en place par le projet pendant la période de développement et construction

# Retombées économiques du portefeuille de projets de l'Alliance : Distributions annuelles pour la CMÎDM

- La CMÎDM est actionnaire de la RIÉGÎM qui, elle, participe aux 4 projets en opération ainsi qu'aux 7 projets en développement de l'Alliance, en plus des ententes conclues avec Hydro-Québec pour de futures zones structurantes (Wocawson, Wetsok et Gespe'gewa'gi).
- Les distributions sont indépendantes de la présence d'un projet éolien sur le territoire des MRC membres, créant une équité entre les MRC de l'Est-du-Québec que des projets se développent ou non chez elles.
- Le regroupement de 209 communautés et territoires permet de fédérer une capacité d'investissement et, ainsi, d'être partenaire d'un grand nombre de projets.
- Les revenus provenant de plusieurs projets, situés à plusieurs endroits, limitent le risque de variation interannuelle.
- Il est prévu que les parcs éoliens dans lesquels l'Alliance est partenaires génèrent, pour les actionnaires de l'Alliance, des retombées de plus d'un milliard de dollars en distributions totales sur 30 ans, en excluant les retombées de Wetsok, Wocawson et Gespe'gewa'gi.
- Des distributions estimées à près de 66 M\$ pour la CMÎDM sur 30 ans, provenant des parcs en opération et en développement de l'Alliance, en excluant les retombées de Wetsok, Wocawson et Gespe'gewa'gi.



POUR NOUS JOINDRE

[info@alliance-est.ca](mailto:info@alliance-est.ca)

[alliance-est.ca](http://alliance-est.ca)

418 364-0844